

Jeudi 26 décembre 2019

Le CNB appelle les avocats à la grève générale le 6 janvier 2020

Chers confrères,

Le Collectif SOS Retraites appelle à une grève "glissante" interprofessionnelle **du 3 au 6 janvier 2020**.

Lors de cette grève, chaque profession du collectif sera mobilisée à une date choisie :

- Les **infirmiers** refuseront tout nouveau soin à partir du 3 janvier
- Les **kinésithérapeutes** s'arrêteront de travailler le 3 janvier
- Les **médecins** fermeront leurs cabinets le 6 janvier
- Les **experts comptables** organisent une "journée du désarroi" le 6 janvier etc.

L'Assemblée générale du CNB a voté une grève générale de tous les avocats de France le **lundi 6 janvier**, afin de marquer la rentrée par un mouvement d'ampleur dans tous les barreaux.

Nous vous invitons donc à cesser vos activités le 6 janvier et à le faire savoir auprès des médias, des élus et sur les réseaux sociaux.

Nous vous transmettrons des outils de communication pour poursuivre et symboliser votre mobilisation, et vous invitons à vous rapprocher de vos Ordres et syndicats pour prendre connaissance des modalités d'actions locales.

Nous comptons sur votre mobilisation pour marquer cette journée.

L'assemblée générale du CNB a également voté le principe d'une nouvelle journée de grève générale le 3 février, toujours en coordination avec les 16 professions représentées auprès du collectif SOS retraites.

A noter : à ce stade, aucune manifestation nationale n'est prévue ni pour le 6 janvier, ni pour le 3 février.

RESTONS CONNECTÉS



[Site institutionnel du CNB](#)

[Plateforme de consultations juridiques en ligne](#)



+33 (0)1 53 30 85 60



servicecom@cnb.avocat.fr



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

Pour être sûr(e) de recevoir nos communications, ajouter communication@newsletter.cnb.avocat.fr à votre carnet d'adresses.

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)